



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022**

### **SOMMAIRE DU BIR N°31 DU 30 MAI 2022**

<b>DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS .....</b>	<b>2</b>
PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION NON TITULAIRES EMPLOYÉS EN CONTRATS A DURÉE DETERMINEE (CDD) - AFFECTATIONS .....	2
CCPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION .....	3
<b>DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE.....</b>	<b>4</b>
TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023.....	4
ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 .....	6
<b>DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....</b>	<b>7</b>
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	7
<b>ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE .....</b>	<b>8</b>
PRÉPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES DE RECRUTEMENT DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DURANT L'ANNEE 2022-2023 .....	8
<b>DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES INTERNATIONALES ET A LA COOPÉRATION.....</b>	<b>9</b>
POSTE A MI-TEMPS PROFESSEUR(E) CHARGÉ(E) DE MISSION ERASMUS+ DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET FRANCO-ALLEMAND DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.....	9
<b>UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2.....</b>	<b>10</b>
RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT EN LITTÉRATURE ET LANGUE FRANCAISE MÉDIÉVALE H/F .....	10

## **DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)**

### **PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION NON TITULAIRES EMPLOYÉS EN CONTRATS A DURÉE DETERMINEE (CDD) - AFFECTATIONS**

BIR n°31 du 30 mai 2022  
Réf. : DIPE 5 n° 22-013

Dans le cadre de la préparation de la rentrée, la présente circulaire a pour objet de présenter la procédure dématérialisée de recueil des vœux d'affectation des personnels non titulaires enseignants du second degré public, d'éducation et d'orientation en contrat à durée déterminée (CDD).

Cette procédure s'adresse aux personnels employés durant l'année scolaire 2021-2022 en CDD désirant obtenir une affectation à l'année ou effectuer des suppléances de courte ou moyenne durée pour la rentrée 2022-2023.

Ne sont pas concernés les contractuels exerçant au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou exerçant des fonctions de conseiller en formation continue.

#### ➤ **Calendrier et modalités de saisie des vœux :**

Une application disponible sur le site <https://portail.valere.ac-lyon.fr> est dédiée à la saisie des vœux d'affectation. Les agents sont invités à formuler des vœux géographiques d'affectation ainsi que la quotité horaire souhaitée.

#### **Saisie des vœux sur le serveur académique :**

Portail accessible à l'adresse suivante : <https://portail.valere.ac-lyon.fr>

Du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 12 juin 2022

#### ➤ **Modalités d'affectation :**

Selon la discipline, les agents seront contactés à partir de fin-juin et jusqu'à la rentrée par les gestionnaires de DIPE 5.

## **CCPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION**

BIR n°31 du 30 mai 2022  
Réf. : DIPE n° 22-015

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2021.042 du 8 novembre 2021 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral DIPE n° 2022-014 du 13 mai 2022. Sont désignés comme membres de la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation** :

### **REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

#### a) Membres titulaires

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Catherine Muller, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Nathalie Cournac, proviseure, lycée Lacassagne, Lyon 3<sup>ème</sup>,
- M. Damien Coursodon, proviseur, lycée Jacques Brel, Vénissieux.

#### b) Membres suppléants

- Mme Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines,
- Mme Véronique Dujardin, inspectrice de l'éducation nationale - information et orientation,
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- M. Frédéric Richoux, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, chef de bureau, direction des personnels enseignants,

### **REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Mme Ouahida Jari (SNES-FSU) Lycée professionnel Edmond Labbé – Oullins (69)	Mme Cécilia Masson (SNES-FSU) Lycée professionnel Albert Camus – Firminy (42)
M. Luc Vellet (SNES-FSU) Collège Saint-Exupéry – Ambérieu-en-Bugey (01)	Mme Armelle Robin (SNES-FSU) CIO E Lyon Est – Villeurbanne (69)
Mme Rachel Bonnard (SNES-FSU) Collège le Petit Pont – Saint-Martin-en-Haut (69)	M. Josquin Salata (SNES-FSU) Collège les Quatre Vents – L'Arbresle (69)
M. Lionel Coin (CGT Educ'action) Lycée Frédéric Faÿs – Villeurbanne (69)	Mme Colette Josserand (CGT Educ'action) Collège Saint-Exupéry – Ambérieu-en-Bugey (01)
Mme Camille Regola (FNEC-FP-FO) SEGPA collège Henri Longchambon – Lyon 8 <sup>ème</sup> (69)	

# DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

## TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

BIR n°31 du 30 mai 2022

Réf. : DEP-IEF

**La note de service ministérielle DAF-D1 du 20 avril 2022** fixe les modalités d'inscription aux tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privé sous contrat appartenant aux échelles de rémunération des professeurs des écoles.

*La note de service DAF-D1 du 29 mars 2021 est abrogée.*

### **I – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT**

Peuvent accéder à la classe exceptionnelle tous les professeurs des écoles en activité et remplissant les conditions énoncées au premier et deuxième point de la note de service ministérielle susmentionnée.

Deux viviers distincts, pour lesquels les conditions requises sont différentes, sont identifiés pour l'accès à la classe exceptionnelle.

Les conditions requises s'apprécient au 31 août 2022.

#### **A] Enseignants éligibles au titre du premier vivier**

Le premier vivier est constitué des professeurs des écoles qui ont atteint au moins le troisième échelon de la hors-classe et justifient de six années accomplies des fonctions particulières, telles qu'elles sont définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale en date du 6 août 2021.

Les enseignants remplissant ces conditions doivent vérifier que les fonctions éligibles au titre de ce vivier sont enregistrées et validées sur leur CV I-Professionnel, et le cas échéant, compléter les informations manquantes et joindre les pièces justificatives correspondantes.

#### **B] Enseignants éligibles au titre du second vivier**

Le second vivier est constitué des professeurs des écoles qui ont atteint le sixième échelon de la hors-classe.

L'examen de la situation des professeurs des écoles relevant de ce vivier sera automatique.

#### **C] Enseignants éligibles simultanément au titre des deux viviers**

Les professeurs des écoles candidats au premier vivier et éligibles au second vivier sont examinés selon les règles suivantes :

- si leur candidature au titre du premier vivier est recevable, ils sont examinés au titre des deux viviers ;
- si leur candidature au titre du premier vivier n'est pas recevable, ils sont examinés au titre du second vivier ;

Tous les professeurs des écoles éligibles au titre d'un vivier veilleront à compléter et enrichir leur CV sur I-Professionnel.

## **II – CRITÈRES DE CLASSEMENT**

L'examen des dossiers se fonde sur les critères d'appréciation suivants :

- l'appréciation qualitative portée sur le parcours de l'enseignant.
- l'ancienneté de l'enseignant dans la plage d'appel, représentée par l'échelon et l'ancienneté conservée dans l'échelon au 31 août 2022,

La valorisation des critères d'appréciation se traduit par un barème national présenté en **annexe 1**.

## **III – PROCÉDURE**

Dès lors qu'ils remplissent la condition d'ancienneté d'échelon requise pour être éligibles au titre du premier vivier, les personnels promouvables sont informés et invités individuellement par message électronique via I-Professionnel à vérifier, sur leur CV, que les fonctions éligibles au titre du premier vivier qu'ils ont exercées au cours de leur carrière sont bien enregistrées et validées ; le cas échéant, ils peuvent compléter ces informations à tout moment dans leur CV. Ces enseignants doivent également joindre les pièces justificatives afférentes à ces fonctions.

Après vérification par les services compétents, les agents non promouvables au titre du premier vivier en sont informés par message électronique via I-professionnel. Ils disposent d'un délai de quinze jours à compter de cette notification pour fournir, le cas échéant, les pièces justificatives de l'exercice de fonctions ou missions éligibles au titre du premier vivier qui n'auraient pas été retenues par les services compétents.

Après la clôture de la campagne, les chefs d'établissement et les corps d'inspection porteront un avis sur les dossiers des promouvables.

Les services gestionnaires du rectorat procéderont au contrôle des dossiers, avant la constitution des projets de tableaux d'avancement qui seront présentés en Commission Consultative Mixte Interdépartementale pour avis des représentants.

## **ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

BIR n°31 du 30 mai 2022  
Réf. : DEP-IEF

**La note de service ministérielle DAF-D1 du 20 avril 2022** fixe les modalités d'accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des professeurs des écoles des maîtres contractuels des établissements privés sous contrat.

### **I – CONDITIONS REQUISES**

Peuvent accéder à l'échelon spécial les enseignants en activité ayant, à la date du 31 août 2022, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de classe exceptionnelle.

L'examen de leur situation n'est pas conditionné à un acte de candidature. Elle sera examinée automatiquement.

### **II – CALENDRIER**

Saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection	Du 7 juin 2022 au 14 juin 2022
Consultation des avis sur I-professionnel par l'enseignant	1 <sup>er</sup> juillet

# DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

## COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIR n°31 du 30 mai 2022

Réf. : DPATSS

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie, président,  
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,  
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines  
Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé  
Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale  
du Rhône  
Monsieur Abdelkarim Zatar, proviseur du lycée Saint-Just à Lyon 5<sup>ème</sup>

#### Membres suppléants

Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée E. Herriot à Lyon 6<sup>ème</sup>  
Monsieur Damien Coursodon, proviseur du lycée Jacques Brel, Vénissieux  
Monsieur Abbas Daïche, principal du collège Laurent Mourguet à Ecully  
Madame Nathalie Denizou, proviseure du lycée Juliette Récamier, Lyon 2<sup>ème</sup>  
Monsieur François Mullett, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation  
nationale de l'Ain  
Madame Stéphanie Delpierre, adjointe à la directrice de l'École inclusive

### REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Catherine Renault-Bertrand SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Josiane Khouatra SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Farimata Ndiaye SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Hélène Raffy SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Olivia Crouzoulon SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Nassera Djebbar SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Nathalie Savey FNEC FP FO	Mme Fabienne Yvorra FNEC FP FO
Mme Séverine Barnouin CGT Educ'action	Mme Anne Falciola CGT Educ'action
Mme Isabelle Perrin De Brichambaut SE UNSA	M. Mohand Zemih SE UNSA

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

# ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

## PRÉPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES DE RECRUTEMENT DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DURANT L'ANNÉE 2022-2023

BIR n°31 du 30 mai 2022  
Réf. : EAFC/AG/CC/2022

La campagne d'inscription **aux préparations des concours internes de recrutement des psychologues de l'éducation nationale** est ouverte pour la session des concours 2022 **du 31 mai au 10 septembre 2022**.

L'inscription se fait individuellement uniquement sur le portail académique à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

Pour vous connecter :

- Identifiant : il s'agit de votre identifiant de messagerie électronique (initiale du prénom suivi du nom de famille) ex : xdupont
- Mot de passe : il s'agit du mot de passe de votre adresse académique (si vous ne l'avez jamais modifié, c'est votre NUMEN).

Pour débiter votre inscription, cliquez sur "**Gestion de personnel**", puis sur "**GAIA - Accès individuel**" et choisissez ensuite le lien "**Inscription individuelle**"

Le numéro de dispositif est le suivant : 22A0100027

### **Attention !**

L'inscription à la préparation n'est pas l'inscription au concours qu'il appartient au candidat de faire personnellement, par internet, en respectant impérativement les dates de clôture.

**Nous rappelons que les sessions de préparation peuvent être proposées pour partie pendant les vacances scolaires et que** toute inscription vaut engagement de présence.

Les préparations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscriptions individuelles est suffisant. Il est donc impératif de s'inscrire pendant la campagne.

**AUCUNE inscription ne sera possible hors-délai.**

Seules les personnes nouvellement nommées dans l'académie pourront bénéficier d'un délais supplémentaire en contactant directement l'EAFC : [eafc@ac-lyon.fr](mailto:eafc@ac-lyon.fr)

**Seuls les courriels avec une adresse académique seront pris en compte.**

Aucune demande individuelle directement adressée à l'EAFC ne pourra être prise en compte.

Toutes les informations utiles concernant les concours internes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-conditions-d-inscription-au-concours-interne-de-psyen-3941>

Les personnels ayant sollicité un congé de formation pour préparer un concours interne doivent impérativement s'inscrire à la formation **même s'ils n'ont pas encore reçu la décision administrative définitive de leur congé de formation.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site à l'adresse suivante : <http://www.ac-lyon.fr/>

ou envoyer un message à l'EAFC à l'adresse suivante : [eafc@ac-lyon.fr](mailto:eafc@ac-lyon.fr)



# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES INTERNATIONALES ET A LA COOPÉRATION

## POSTE A MI-TEMPS PROFESSEUR(E) CHARGÉ(E) DE MISSION ERASMUS+ DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET FRANCO-ALLEMAND DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

BIR n°31 du 30 mai 2022  
Réf. : DAREIC

La délégation académique aux relations européennes internationales et à la coopération recherche un professeur qui serait déchargé à mi-temps.

### **Profil :**

Un(e) enseignant(e) d'allemand certifié(e) titulaire de son poste dans un établissement du 2<sup>nd</sup> degré de l'académie de Lyon, motivé(e) par les projets européens.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 10 juin 2022 à :**

Monsieur Christian Caron, délégué académique aux relations européennes internationales et à la coopération.

E-mail : [drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

# UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

## RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT EN LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE MÉDIÉVALE H/F

BIR n°31 du 30 mai 2022

Réf. : Université Lumière Lyon 2

Créée en 1973, l'Université Lumière Lyon 2 est considérée comme la deuxième université française en lettres, langues, sciences humaines et sociales. L'Université Lumière Lyon 2 accueille sur deux campus principaux près de 28 000 étudiant·es, de la licence 1 au doctorat. Elle compte 13 composantes (unités de formation et de recherche - UFR - instituts et département) réparties dans 2 secteurs de formation et de recherche : lettres, sciences humaines et sociales (LSH) et droit, économie et gestion (DEG).

Avec 35 entités de recherche reconnues dont 16 UMR (Labellisées CNRS) et une FRE (membre du réseau des MSH), l'Université Lumière Lyon 2 est aujourd'hui un pôle majeur de formation et de recherche, ouvert sur son environnement régional, exerçant un rayonnement national, et résolument tourné vers la coopération scientifique internationale.

L'université Lumière Lyon 2 recrute un doctorant en littérature et langue française médiévale H/F

Vous êtes prié(e)s de candidater uniquement par mail en envoyant votre CV, lettre de motivation, les relevés de notes du master et le diplôme du master s'il a été obtenu et une lettre de recommandation dans un seul et même fichier (word, pdf, ...) à [marylene.possamai@univ-lyon2.fr](mailto:marylene.possamai@univ-lyon2.fr) ou [frederic.duval@chartes.psl.eu](mailto:frederic.duval@chartes.psl.eu) jusqu'au 30 mai 2022, délai de rigueur.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste publiée à la Place de l'emploi public sous la référence : 2022-899718.